



Avis de publication d'un règlement

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 26 août 2021, le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil a adopté le *Règlement CA-2021-354 concernant le programme de prestations supplémentaires de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil*.

2. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

3. Une copie de ce règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.ca@longueuil.quebec.

Longueuil, le 14 septembre 2021.

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière